



Sport santé  
**APPEL À PROJETS**  
 COLLÈGES



*L'activité sportive au collège :  
 la santé puissance 10 !*

DÉPARTEMENT DE LA MARNE  
 Service des sports de la jeunesse  
 et du tourisme  
 Tél. 03 26 69 52 86  
 www.marne.fr

conception : EURO RSCG 360 - adaptation : Conseil général de la Marne - crédits photo : istock.com - janvier 2015

La Marne



*Votre établissement anime ou souhaite développer un projet sport-santé.  
Le Département de la Marne peut vous accompagner.*



*Le Département de la Marne, le mouvement sportif et l'État, étroitement associés aux professionnels de santé, construisent ensemble une politique publique « Sport Santé Bien-être » dédiée à la promotion des Activités physiques et sportives (APS) pour toutes et tous, à tous les âges de la vie.*

*Le Département engage une action nouvelle pour faciliter la pratique sportive de tous les collégiens.*

### **Pourquoi cette initiative ?**

Chaque établissement est amené à mettre en place un projet significatif associant l'éducation à la nutrition à une activité physique régulière et s'intégrant dans le plan de travail de la mission académique « Sport santé ».

Le Département de la Marne souhaite, dans le cadre de

sa politique éducative et sportive, impulser, identifier, soutenir et valoriser les actions existantes ou en cours de réalisation, conjuguant « Bien manger » et « Bien bouger » pour « aider tous les élèves dans leur réussite scolaire et la construction de leur vie de citoyen ».

### **À qui doit s'adresser votre projet ?**

- Elèves éloignés d'une pratique physique régulière,
- Elèves inaptes en EPS (dispense longue durée) et/ou porteurs de pathologies (obésité, diabète...) et/ou de handicap.

Tous les élèves peuvent être intégrés au projet afin d'éviter la stigmatisation, l'isolement de ces jeunes déjà en situation de vulnérabilité.

### **Quelle est l'aide du Département ?**

Le Département soutient un projet par collège ou association sportive scolaire. Il prend en charge la moitié du coût du projet, dans une limite de 750 € et de l'enveloppe attribuée à ce dispositif. La subvention est versée sur présentation des justificatifs (prestations, intervenants, extérieurs, factures) à l'issue de l'action. Les projets seront valorisés lors de la remise du « prix de la sportivité ».

### **Comment candidater ?**

Vous êtes un établissement scolaire ou une association sportive scolaire :

- Répondez à l'appel à projets lancé par le Département de la Marne, en lien avec les services départementaux de l'Éducation nationale de la Marne, le service départemental UNSS, le Comité Départemental Olympique et Sportif, le Réseau Sport Santé Bien-être (en tant qu'expert).
- Pour cela, contactez le Département de la Marne : Service des sports, de la jeunesse et du tourisme (coordonnées ci-après).

